

Séance ordinaire du 13 mars 2025

L'an 2025, le 13 mars à 18h00, les conseillers communautaires de la Communauté de communes Les Rives de la Laurence, légalement convoqués se sont réunis au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Frédéric DUPIC.

PRESENTS :

MM. Frédéric DUPIC, Pierre COTSAS, Hubert LAPORTE, Olivier LAFEUILLE, Philippe GARRIGUE, Pierre DURAND, Luc DUTRUCH, José MARTIN, Pierre SEVAL, Mmes Emmanuelle FAVRE, Sylvie BRISSON, Sylvie FONTENEAU, Nanou LAURENTJOYE, Sylvie AYAYI, Laetitia DA COSTA, Céline BAGOLLE

EXCUSES :

Madame Alice PLATRIEZ ayant donné pouvoir à Madame Emmanuelle FAVRE,
Monsieur Harrag KOUTCHOUCK ayant donné pouvoir à Pierre SEVAL
Madame Sybil PHILIPPE ayant donné pouvoir à Madame Laetitia DA COSTA
Monsieur Cédric CHALARD
Monsieur Pascal COURTAZELLES

ABSENTS :

Madame Lucie LAVERGNE

Secrétaire de séance : Madame Sylvie BRISSON

Date de convocation : 03/03/2025

Nombre de Conseillers : 22

Nombre de Conseillers en exercice : 22

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 19

Nombre de suffrages exprimés : 19

**D.2025-03-07 : Ressources humaines - recours au service de remplacement et renfort du
centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Gironde**

Vu le Code général de la fonction publique notamment ses articles L452-30 et L452-44 ;

Considérant que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde propose un service de remplacement et renfort permettant aux collectivités du département de bénéficier, à leur demande de l'affectation de personnel en vue de pallier l'absence momentanée de l'un de leurs agents, de pouvoir assurer des missions temporaires de renfort pour leurs services ou d'un portage administratif et salarial de contrat en contrepartie du paiement d'un forfait horaire ;

Il est proposé au conseil communautaire de :

- Pouvoir recourir en cas de besoin au service de remplacement et renfort proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde ;
- Autoriser le Président à signer une convention-cadre d'adhésion au service proposé par le Centre de Gestion et à engager toute démarche nécessaire à l'intervention, en tant que de besoin, d'un agent de remplacement et renfort dans les services de la Communauté de communes ;

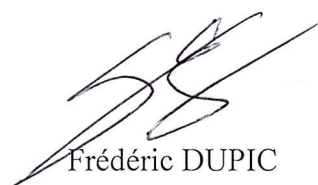
- Inscrire au budget les crédits correspondants

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et repr

- Pouvoir recourir en cas de besoin au service de remplacement et renfort proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde ;
- Autoriser le Président à signer une convention-cadre d'adhésion au service proposé par le Centre de Gestion et à engager toute démarche nécessaire à l'intervention, en tant que de besoin, d'un agent de remplacement et renfort dans les services de la Communauté de communes ;
- Inscrire au budget les crédits correspondants

Fait à Saint-Loubès, le 13 mars 2025

Le Président



Frédéric DUPIC



La secrétaire de séance



Sylvie BRISSON

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr